

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

4 février 2015

Le quatre février deux mil quinze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 31 décembre 2014

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – CHARRIN Andrée– DELACOUR Jean-Marie– DEPLANTES Françoise GUILLERME Sandra – MATT Alexandre

Etaient représentés : Néant

Absent(s) excusé(s) : – VEYRET Gérard– CROS Geneviève

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

2015-07 : AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE DENEIGEMENT

Madame le Maire rappelle que le service de déneigement est mutualisé avec la commune de Morette. Les déneigeurs respectifs de Cras et Morette, d'un commun accord entre les deux communes, bénéficieront d'une augmentation de deux euros de leur tarif horaire, qui passera de 45.00 € à 47.00 € à dater du 01 janvier 2015.

2015-08 : AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2015

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de 25% de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2015 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles BP 15 220.44€ à 25% : 3805.11 €

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles BP 15 10 680.93€ à 25% : 2670.23 €

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours BP 2015 94 144.00€ à 25% : 23 536.00 €

2015-09 : DEMANDE DE SUBVENTION « FETE DU LIVRE »

La fête du livre sera reconduite en 2015.

Monsieur Jean-Marie DELACOUR conseiller municipal expose les objectifs et les moyens pour mener à bien cette manifestation. Suite à la demande de subvention sollicitée par l'association ATOUT CRAS qui porte le dossier, le conseil municipal décide d'allouer gratuitement la salle « M. GAILLARD » pendant la durée de cette manifestation et de mettre à disposition les services de l'employé communal.

2015-10 : RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR L'UTILISATION DU VEHICULE « CUREUSE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition d'un véhicule « cureuse » avec chauffeur de la régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors.

Mme Le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les modalités de prêt de véhicule « Cureuse ».

Un forfait sera appliqué à l'encontre de la collectivité demandeuse en fonction de la mobilisation du véhicule et du chauffeur : Forfait journalier : 500.00 € HT ; Forfait demi-journée : 250.00 € HT.

2015-11 : CONTRAT GROUPE ASSURANCE DU PERSONNEL

le Maire expose l'opportunité pour la commune de Cras de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques. Les élus après en avoir délibéré décident de reconduire la convention avec le Centre de Gestion.

2015-12 : PROROGATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise en date du 10 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement. Cette taxe en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012 sera reconduite tacitement chaque année si aucune augmentation de taux est envisagée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

4 février 2015

2015-13 : VOIRIE TONNAGE ROUTE DE MONTFERRIER

le Maire expose au conseil municipal la nécessité de limiter l'accès à la voie communale de Montferrier aux véhicules de fort tonnage . Après débat, une limitation a 15 tonnes est décidée. Un arrêté sera pris par le Maire en ce sens.

Les dérogations seront biensûr accordées aux services de secours, d'incendie ainsi qu'aux services d'entretien de la commune, toute autre demande à caractère exceptionnel de transport pour un poids supérieur devra être effectuée auprès de la Mairie, seule habilitée à décider.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Une réunion concernant la mise à jour du plan communal de sauvegarde aura lieu le 25 février pour définir l'organisation d'une éventuelle cellule de crise.
2. Une information est donnée quant au positionnement de la commune de Morette à propos des travaux sur le ruisseau des Feugères.
3. Suite au désengagement de l'Etat en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme, les trois communautés de communes du Sud Grésivaudan proposent la création d'un service commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

